

Paris, 4 juin 2009

Paiement du dividende en actions

Vivendi a donné à ses actionnaires la possibilité de choisir le paiement en actions ou en numéraire de leur dividende versé au titre de l'exercice 2008. L'option a couru du 12 au 28 mai. Pour le paiement en actions, le prix d'émission unitaire des actions Vivendi avait été fixé à 17 euros.

A l'issue de la période de choix, 55,47% des droits ont été exercés en faveur du paiement en actions, ce qui représente un renforcement des fonds propres de Vivendi d'un montant de 904 millions d'euros.

Le paiement en numéraire ou la livraison des actions s'effectuera à partir du 4 juin.